




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26727-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.194

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : MISSION LOCALE DES JEUNES DU PAYS D'AIX - APPEL DE COTISATION 2013

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

#### **Excusés sans pouvoir :**

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/04/13

E-G

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Nomenclature :** 5.2 Fonctionnement des assemblées

**Politique Publique :** 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

**OBJET :** MISSION LOCALE DES JEUNES DU PAYS D'AIX - APPEL DE COTISATION 2013 -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix accueille, informe et accompagne annuellement vers l'emploi, près de 5 000 jeunes, âgés de 16 à 25 ans non révolus, de faible niveau de qualification (*BAC + 2 non validés*).

En 2012, 5 336 jeunes ont été accueillis dont 2 785 sur l'extérieur d'Aix-en-Provence.

L'objectif poursuivi, grâce à la pluralité des partenaires, est :

- promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mettant en place des mesures d'accompagnement appropriées,
- faciliter l'accès aux formations qualifiantes et à l'emploi durable.

De manière plus précise, chaque jeune, en particulier les jeunes aixois, bénéficie quotidiennement de réponses adaptées et individualisées aux questions de l'emploi, de la formation, mais aussi d'un accompagnement en matière de logement, de santé et d'hébergement.

De nombreuses actions sont donc mises en place pour lever les nombreux freins rencontrés pour accéder à l'emploi, notamment :

- des actions de remise à niveau (lecture, écriture), des stages professionnels et qualifiants,
- des rencontres dans le monde de l'entreprise,
- des réponses aux autres problématiques rencontrées, en particulier dans le domaine de la santé, du logement ou de la mobilité.

Aujourd'hui, cette association, qui développe une véritable mission de service public, officie sur un large territoire géographique :

- 33 communes adhérentes majoritairement situées sur le territoire de la Communauté du pays d'Aix,
- 6 antennes (2 sur la Ville d'Aix-en-Provence et 4 en ruralité),
- 40 salariés y sont employés, principalement des conseillers en insertion professionnelle.

Il convient de rappeler que depuis le 02 avril dernier, la Mission Locale a déménagé sur le territoire du Jas de Bouffan à l'École Joseph d'Arbaud.

Pour accompagner cette dynamique et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale. Annuellement une cotisation assise sur le nombre d'habitants lui est versée.

Pour l'année 2013, la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix sollicite auprès de la Ville d'Aix-en-Provence, le versement de la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de 225 173,15 €, soit une participation sur la base de 1,55 € par habitant et sur les résultats INSEE des populations légales 2008 qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2011.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des derniers versements effectués, sachant que le versement intégral de la cotisation est prévu pour 2013. Ce dernier interviendra dès réception du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'association.

Cotisation 2009	Cotisation 2010	Cotisation 2011	Cotisation 2012	<b>Cotisation 2013</b>
212 453,85	225 867,55	227 369,50	226 378,00	<b>225 173,15</b>

En conséquence, je vous demande, mers Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'adhésion 2013 de la Ville d'Aix-en-Provence à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix,
- **APPROUVER** le montant de la cotisation et la modalité de versement de celle-ci,
- **DIRE** que la somme globale sera imputée au Budget 2013 sur la ligne 9290 6558 1695 intitulée : contribution obligatoire Mission Locale, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.194 - MISSION LOCALE DES JEUNES DU PAYS D'AIX - APPEL DE COTISATION  
2013**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 47</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 6</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 47</b>
<b>Pour</b>	<b>: 47</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Yannick DECARA, M. Gérard GERACI, Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**